Béatrice PREVOTEAU-OTMANI

Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la région de Bordeaux
Compagnie de Bordeaux

INTERLUDE

Association régie par la Loi de 1901

33 Cours de Québec
33 000 BORDEAUX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2019

167 Avenue René Cassagne
33150 Cenon
Tél : 05 56 32 91 02
Fax : 05 56 32 53 71
E-mail : bpo@bpoconseils.fr

N° Siret : 408 789 261 000 59
TVA Intracom : FR 93 408 789 261

Béatrice PREVOTEAU-OTMANI

Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la région de Bordeaux
Compagnie de Bordeaux

INTERLUDE

Association régie par la Loi de 1901

33 Cours de Québec
33 000 BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

167 Avenue René Cassagne
33150 Cenon
Tél : 05 56 32 91 02
Fax : 05 56 32 53 71
E-mail : bpo@bpoconseils.fr

N° Siret : 408 789 261 000 59
TVA Intracom : FR 93 408 789 261

Béatrice PREVOTEAU-OTMANI

Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la région de Bordeaux
Compagnie de Bordeaux

Aux adhérents de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association INTERLUDE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Mes travaux m'ont permis de m'assurer du caractère raisonnable des modalités retenues pour les estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent.

167 Avenue René Cassagne
33150 Cenon
Tél : 05 56 32 91 02
Fax : 05 56 32 53 71
E-mail : bpo@bpoconseils.fr

N° Siret : 408 789 261 000 59
TVA Intracom : FR 93 408 789 261

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une

fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cenon, le 25 septembre 2020
Béatrice Prévoteau-Otmani
Commissaire aux comptes



État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/01/2019 Au 31/12/2019					Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
		Brut		Amortis. Provisions		Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations Incorporelles							
Frais d'établissement	AA		AB				
Frais de recherche et de développement	AE		AF				
Concessions brevets droits similaires	AI	5 609,24	AJ	5 609,24			
Fonds commercial	AM		AN				
Autres immobilisations incorporelles	AQ		AR				
Immobilisations incorporelles en cours	AU		AV				
Avances et acomptes	AY		AZ				
Immobilisations Corporelles							
Terrains	BC		BD				
Constructions	BG	41 204,34	BH	38 003,51		3 200,83	6 515,03
Installations techniques,mat et outillage indus.	BK	250 367,57	BL	241 428,79		8 938,78	20 219,59
Autres immobilisations corporelles	BO	211 836,80	BP	196 280,18		15 554,71	22 974,39
Immobilisations grevées de droit	BS		BT				
Immobilisations corporelles en cours	BW		BX				
Avances et acomptes	CA		CB				
Immobilisations Financières							
Participations	CE		CF				
Créances rattachées à des participations	CI		CJ				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CM		CN				
Autres titres immobilisés	CQ		CR				
Prêts	CU		CV				
Autres immobilisations financières	CY		CZ				
TOTAL (I)	DC	509 017,95	DE	481 321,72		27 694,32	49 709,01
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours							
Matières premières, approvisionnements	DH		DI				
En-cours de production de biens et services	DL		DM				
Produits intermédiaires et finis	DP		DQ				
Marchandises	DT		DU				
Avances et Acomptes versés sur commandes	DX		DY				
Créances							
Créances usagers et comptes rattachés	EB	5 909,40	EC			5 909,40	7 511,41
Fournisseurs débiteurs	EF	4 923,39	EG			4 923,39	10,80
Personnel	EJ		EK				
Organismes sociaux	EN		EO				
État, impôts sur les bénéfices	ER		ES				
État, taxes sur le chiffre d'affaires	EV		EW				
Autres créances	EZ	6 427,22	FA			6 427,22	14 795,67
Valeurs mobilières de placement	FD		FE				
Disponibilités	FH	497 237,12	FI			497 237,12	434 050,60
Charges constatées d'avance	FL	3 028,29	FM			3 028,29	2 971,12
TOTAL (II)	FP	517 525,42	FQ	0,00		517 525,42	459 339,60
COMPTES RÉGUL.							
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	FT						
Primes de remboursement des emprunts (IV)	FX						
Écarts de conversion actif (V)	GB						
TOTAL ACTIF	GF	1 026 543,37	GG	481 321,72		545 219,74	509 048,61

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €		Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Capitaux Propres			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise	AA	324 050,77	324 050,77
Écart de réévaluation	AC		
Réserve	AE		
Report à nouveau	AG	-4 363,28	-23 925,46
Résultat de l'exercice	AI	2 873,79	19 562,18
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
- Apports	AK		
- Legs et donations	AM		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	AO		
Écart de réévaluation	AQ		
Subventions d'investissement	AS		
Provisions réglementées	AU		
Droits des propriétaires (commodat)	AW		
Total des capitaux propres	AY	322 561,28	319 687,49
Provisions			
Provisions pour risques et charges	BA	78 730,00	61 528,00
Total provisions	BC	78 730,00	61 528,00
Fonds dédiés			
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	BE		
Fonds dédiés sur autres ressources	BG		
Total fonds dédiés	BI	0,00	0,00
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	BK		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	BM		
Fournisseurs et comptes rattachés	BO	55 162,32	32 803,14
Autres dettes	BP	63 047,14	74 014,98
Produits constatés d'avance	BQ	25 719,00	21 015,00
Total des dettes	BS	143 928,46	127 833,12
Écarts de conversion passif	BU		
TOTAL PASSIF	BW	545 219,74	509 048,61

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux comptes

État préparatoire au Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

			Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	AA	1 001,00	1 217,00
	Production vendue : - Biens	AC		
	Production vendue : - Services	AE	62 312,71	73 469,41
	Montants nets produits d'exploitation	AG	63 313,71	74 686,41
	Production stockée	AI		
	Production immobilisée	AK		
	Subventions d'exploitation	AM	532 422,43	534 046,83
	Dons	AO		
	Cotisations	AQ	10 302,00	1 689,50
	Legs et donations	AS		
	Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	AU		
	Autres produits	AW	99,00	2 998,00
	Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	542 823,43	538 734,33
	Total des produits d'exploitation (I)	BA	606 137,14	613 420,74
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)		BC	0,00	0,00
Produits financiers	Participations	BE		
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG		
	Autres intérêts et produits assimilés	BI	3 222,26	2 755,66
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK		
	Différences positives de change	BM		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO		
	Total des produits financiers (III)	BQ	3 222,26	2 755,66
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS	330,00	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU	4 471,13	838,05
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW		
	Total des produits exceptionnels (IV)	BY	4 801,13	838,05
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	CA	614 160,53	617 014,45
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	CC	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	CE	614 160,53	617 014,45

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

État préparatoire au Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

			Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG	1 324,99	1 167,13
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI		
	Autres achats non stockés	CK	13 360,53	9 444,83
	Services extérieurs	CM	12 799,58	14 496,74
	Autres services extérieurs	CO	44 450,48	44 053,02
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ	22 067,24	21 520,36
	Salaires et traitements	CS	361 190,62	341 557,51
	Charges sociales	CU	113 464,80	126 021,81
	Autres charges de personnel	CW		
	Subventions accordées par l'association	CY		
	Dotations aux amortissements	DA	23 823,53	37 790,10
	Dotations aux provisions	DC	17 202,00	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE		
	Autres charges	DG		
	Total des charges d'exploitation (I)	DI	609 683,77	596 051,50
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		DK	0,00	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM		0,00
	Intérêts et charges assimilées	DO		
	Différences négatives de change	DQ		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS		
	Total des charges financières (III)	DU	0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW	1 580,08	1 380,00
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY	2,00	20,77
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA	20,89	
	Total des charges exceptionnelles (IV)	EC	1 602,97	1 400,77
Participation salariés aux résultats (V)		EE		
Impôts sur les sociétés (VI)		EG		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		EI	611 286,74	597 452,27
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		EK	2 873,79	19 562,18
TOTAL GENERAL		EM	614 160,53	617 014,45

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Évaluation des contributions volontaires en nature

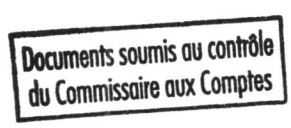
État exprimé en €

		Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Ressources	**Répartition par nature de ressources**		
	Bénévolat	4 446,00	3 692,00
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total des ressources	4 446,00	3 692,00
Emplois	**Répartition par nature de charges**		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole	4 446,00	3 692,00
	Total des emplois	4 446,00	3 692,00

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXES COMPTABLES

Association INTERLUDE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019



ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE l'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 545219,74€, et le compte de résultat de l'exercice dégage un gain de 2873,79 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur post-exercice.

L'association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

A la date d'établissement des comptes de l'association, l'association n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptable
Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, escomptes de règlement),

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Site Internet 3 ans
- Jeux 5 ans
- Jeux surdimensionnés 5 ans
- Matériel de transport de 5 à 7 ans
- Matériel informatique de 3 à 5 ans
- Mobilier de 5 à 7 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

IMMOBILISATIONS

Détail acquisition :
Compte 218300 : MATERIEL INFORMATIQUE = 610.90 €
Compte 218310 : MATERIEL INFORMATIQUE = 889.90 €
Compte 218311 : MATERIEL INFORMATIQUE = 94.90 €

Compte 218400 : MOBILIER = 124.99 €
Compte 218410 : MOBILIER = 109.04 €

AMORTISSEMENTS

Total dotations aux amortissements = 23823,53 €

PROVISIONS :

Dotations provision retraite = 17202 €

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Autres créances clients	5909,40
Etat & autres collectivités publiques	
Divers	6427,22
Charges constatées d'avance	3028,29

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 3028,29€.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exploitation	3028,29
Financières	
Exceptionnelles	

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	310,00
Autres créances	2,21



ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FONDS ASSOCIATIFS

Les subventions d'investissement sont affectées au financement des biens renouvelables par l'association. Elles ne sont pas amorties et donc pas rapportés au résultat.



ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus
Emprunt obligataires convertibles (1)		
Autres emprunt obligataires (1)		
Emprunts & dettes à 1 an max. à m'origine		
Etablissement de crédit (1) à plus d'1 an à l'origine		
Fournisseurs et comptes rattachés	55162	55162
Personnel& comptes rattachés	34150	34150
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	27797	27797
Etat & Impôts sur les bénéfices		
Autres : taxe sur la valeur ajoutée		
Collectivités Obligations cautionnées		
Publiques Autres impôts, taxes & assimilés	-860	-860
Autres dettes	89	89
Dette représentative des titres empruntés		
Produits constatés d'avance	25719	25719
TOTAUX	**127797**	**127797**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercices.
(2) Montant divers emprunts, dettes/associés

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

(Articles R123-196 à R123-198 du code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉ D'AVANCE

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 25719.00 €.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exploitation	25719
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**25719**

CHARGES À PAYER

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN	
Emprunts obligatoires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunt et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55162
Autres dettes	63047
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**118209**

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

(Articles R123-196 à R123-198 du code de commerce)

INDEMNITÉ DE DEPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 78730.00€.
Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1,57%
Départ volontaire à 65 ans

''L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles''

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La mairie de Bordeaux met à disposition de l'association des biens mobiliers et immobiliers. Ces contributions ont été identifiées mais non valorisées telles que la mise à disposition des locaux.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes